

Conditions générales de la promotion pour les consommateurs "Siemens cashback and win"

1. Promotion

- 1.1. BSH Home Appliances SA (BSH), dont le siège est situé à Bruxelles 1000, Rue Picard 7 Boîte 400 et enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0465.054.226, organise une promotion pour les consommateurs "Siemens cashback and win" qui débute le 01/03/2025 et se termine le 30/06/2025. Cette promotion comprend deux volets : un remboursement et un concours lors de l'achat d'un "Modèle éligible".
- 1.2. Cette promotion est valable pour les achats de "Modèles éligibles" effectués dans des magasins physiques en Belgique. Pour enregistrer les achats des "Modèles éligibles", veuillez-vous référer au formulaire d'inscription en ligne disponible sur <https://www.siemens-home.bsh-group.com/be/fr/actions>. L'inscription peut être effectuée jusqu'au 31/07/2025.
- 1.3. En achetant un "Modèle éligible" pendant la période de la promotion, le consommateur recevra un remboursement d'un montant prédéterminé. La liste complète des "Modèles éligibles" participants et les montants de remboursement correspondants sont disponibles à la section 2. Si le participant confirme également sa participation au concours dans le formulaire d'inscription, il aura également une chance de récupérer le montant total de ses achats d'appareils électroménagers (RRP) Siemens qui font partie d'un seul projet de cuisine mentionné sur un bon de commande, à l'exclusion du remboursement déjà reçu.

2. Modèles éligibles

- 2.1. Cette promotion est valable uniquement pour les "Modèles éligibles" achetés en Belgique figurant sur la liste ci-dessous (les "Modèles éligibles"), à l'exclusion des modèles de sortie d'usine et des modèles de deuxième choix.
- 2.2. Les "Modèles éligibles" et leurs remboursements respectifs sont les suivants :

cashback de 350 €	cashback de 250 €	Cashback de 150 €
EX807NX68E	ED807HQ26E	ED877BS16E
EX877NX68E	ED707HQ26E	
EX80BNX68E	ED877HQ26E	
EX87BNX68E	ED777HQ26E	
	ED677HQ26E	

3. Prix du concours

- 3.1. En plus du remboursement d'un montant cashback, un seul prix pourra être gagné parmi les participants qui ont accepté de participer au concours. Ce prix (le "Prix") correspondra au remboursement du prix de vente total des appareils électroménagers Siemens encastrés (y compris le réfrigérateur pose libre) pour un seul projet de cuisine mentionné sur un bon de commande.
- 3.2. Le montant total sera réduit du remboursement déjà reçu qui s'applique aux "Modèles éligibles".
- 3.3. Ce Prix n'est pas échangeable contre d'autres cadeaux.

4. Inscription et participation

- 4.1. En participant à cette promotion, le participant déclare accepter les présentes conditions générales (les "Conditions de la promotion"), et atteste que les informations demandées ont été fournies correctement et de manière véridique.
- 4.2. Pour avoir une chance de participer au concours, le participant doit enregistrer son "Modèle éligible" au plus tard le 31 juillet 2025 via le formulaire d'inscription en ligne disponible sur <https://www.siemens-home.bsh-group.com/be/fr/actions>. De plus, le participant doit répondre à une question du concours et à une question subsidiaire.
- 4.3. La participation à cette promotion est gratuite.
- 4.4. Seuls les achats enregistrés - via le formulaire d'inscription en ligne - accompagnés des documents suivants seront pris en compte :
 - 1 photo du bon de commande signé et daté. Tous les appareils de cuisine, y compris le "Modèle éligible", doivent figurer sur un seul et même bon de commande. Par "bon de commande", on entend un document officiel comportant la date d'achat, la référence des appareils commandés et les coordonnées du revendeur.
 - 1 photo du plan de la cuisine correspondant au bon de commande signé et daté.
- 4.5. Les soumissions incomplètes, incorrectes et tardives ne respectant pas les conditions (après la date limite d'inscription en ligne du 31/07/2025) ne seront pas prises en compte.
- 4.6. Si le participant ne renvoie pas les documents manquants ou n'ajoute pas suffisamment d'informations dans un délai de 30 jours, sa participation à la promotion sera annulée, sans possibilité de demander une compensation ou une autre action de substitution.
- 4.7. Cette promotion est limitée à une participation par foyer et ne peut être cumulée avec d'autres promotions. Cela signifie que la participation à la promotion (à la fois le remboursement et le tirage au sort) est limitée à :
 - 1 fois par numéro de compte bancaire ;
 - 1 fois par adresse e-mail ;
 - 1 fois par numéro de téléphone portable ;
 - 1 fois par adresse de domicile.
- 4.8. Si plus de 2 "Modèles éligibles" figurent sur le bon de commande, la promotion s'appliquera au "Modèle éligible" le moins cher.
- 4.9. Le participant recevra le remboursement dans un délai maximum de 10 semaines après réception et approbation de l'inscription en ligne, y compris le bon de commande signé et les photos, par BSH.
- 4.10. Cette promotion n'est pas valable pour les achats effectués par les employés de BSH Home Appliances SA, Rue Picard 7, Boîte 400, à Bruxelles, chez B/S/H/ Home Appliances.

- 4.11. La participation à cette promotion est réservée exclusivement aux consommateurs et n'est pas ouverte aux sociétés ou organisations professionnelles de quelque nature que ce soit.
- 4.12. La participation à cette promotion est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans et plus.
- 4.13. La participation à cette promotion est possible uniquement avec un numéro de compte bancaire d'une succursale bancaire établie dans l'Espace économique européen.
- 4.14. Les "Modèles éligibles" renvoyés au revendeur ou repris par celui-ci ne sont pas éligibles pour participer à la promotion. Cependant, si le participant a déjà soumis sa demande, il devra rembourser intégralement le montant du remboursement reçu à BSH. Pour cela, il peut contacter siemens.be@hashting.support.
- 4.15. BSH n'est pas responsable de la disponibilité des "Modèles éligibles" dans les points de vente. Si les "Modèles éligibles" ne sont pas disponibles pendant la période de la promotion, il ne sera pas possible de participer après la période de la promotion. De même, en cas de pénurie d'approvisionnement générale des "Modèles éligibles" de la part de BSH pendant la période de la promotion, il ne sera pas possible de participer après la période de la promotion.
- 4.16. BSH se réserve le droit d'enquêter à tout moment sur l'utilisation abusive ou frauduleuse des données (à caractère personnel), des documents et des annexes soumis. En cas de suspicion d'abus ou de fraude, BSH se réserve le droit de :
- effectuer un échantillonnage et de demander des informations supplémentaires sur l'achat à un participant. Si le participant ne réagit pas, BSH peut décider de l'exclure des promotions actuelles et futures de BSH ;
 - bloquer un participant et les données (personnelles) fournies par ce dernier pour toute participation ultérieure aux promotions actuelles et futures de BSH ;
 - traiter les données (personnelles) en vue d'investigations supplémentaires concernant les promotions passées, actuelles et futures de BSH ;
 - prendre des mesures juridiques à l'encontre du participant ;
 - récupérer les remboursements indûment demandés, ainsi que les frais engagés par BSH pour les enquêtes sur la fraude et les abus, ainsi que pour les procédures (judiciaires) engagées ;
 - prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et lutter contre les abus et/ou la fraude.

5. Autres dispositions

- 5.1. BSH se réserve le droit de modifier, d'étendre, de raccourcir, de suspendre ou d'annuler la promotion pour quelque raison que ce soit, sans notification préalable et sans encourir de responsabilité. Aucune indemnité, aucun produit de remplacement ou aucune autre action, sous quelque forme que ce soit, ne peut être demandé par un participant.
- 5.2. BSH, ses agents mandatés et ses tiers ne peuvent être tenus responsables des actions et/ou des dépenses découlant de la promotion pour un participant. De plus, BSH, ses agents mandatés et ses tiers ne peuvent être tenus responsables, de quelque manière que ce soit, de tout dommage, direct ou indirect, causé ou lié à la promotion, y compris la non-fourniture ou le retard de fourniture du montant du remboursement.
- 5.3. Sous réserve des erreurs d'impression et de saisie.
- 5.4. Pour toute question concernant votre dossier, veuillez contacter Hashting par e-mail jusqu'au 15/08/25 à l'adresse siemens.be@hashting.support.
- 5.5. Les données à caractère personnel reçues par BSH dans le cadre de la participation à la promotion seront traitées de manière confidentielle conformément à la législation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel. BSH ne traitera les données à caractère personnel des participants qu'aux fins décrites dans le formulaire d'inscription, avec le consentement des participants. Les participants ont les droits décrits dans le formulaire d'inscription. Pour plus d'informations sur la politique de BSH en matière de protection des données à caractère personnel, veuillez consulter le site suivant : <https://www.siemens-home.bsh-group.com/be/fr/mention-legale/protection-des-donnees>.
- 5.6. BSH transmettra vos données à caractère personnel et les fera traiter en sous-traitance par Hashting, située dans l'Union européenne, afin de gérer la participation à cette promotion.
- 5.7. Si le participant conteste l'accès à ses données, il doit en informer BSH en envoyant un e-mail à : Data-Protection-BE@bshg.com.
- 5.8. La promotion est régie par la législation belge et interprétée et exécutée conformément au droit belge. Tout litige découlant des présentes conditions générales relèvera de la compétence du tribunal judiciaire choisi par la partie demanderesse conformément aux dispositions de l'article 624 du Code judiciaire belge.

6. Gagnant et remise des prix

- 6.1. Le gagnant sera annoncé entre le 1er août 2025 et le 15 août 2025 en fonction de la question du concours posée lors de l'inscription à la participation. En cas de deux bonnes réponses identiques, une question subsidiaire déterminera le gagnant final. La question du concours sera : "Combien de consommateurs ont enregistré une participation valide entre le 01/03/2025 et le 30/06/2025 inclus pour ce concours." Le gagnant sera la personne qui se rapprochera le plus du nombre final de participants. Si il y a deux réponses équivalentes, la personne qui aura participé en premier lieu sera élu comme gagnant.
- 6.2. Le gagnant du Prix recevra un e-mail concernant le Prix dans un délai de 2 semaines. BSH utilisera l'adresse e-mail fournie par le gagnant lors de sa participation. Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 7 jours à l'e-mail de BSH ou s'il refuse le Prix, BSH désignera un nouveau gagnant dans un délai de 7 jours.
- 6.3. BSH peut demander au gagnant de fournir une preuve d'achat du "Modèle éligible". Le gagnant doit fournir cette preuve dans un délai de 15 jours. Si le gagnant ne fournit pas cette preuve (en temps voulu) ou ne répond pas à la demande de BSH, BSH peut décider de désigner un autre gagnant.
- 6.4. Il n'est pas possible de correspondre sur le résultat.